urbactis
GÉOMÈTRE-EXPERT BUREAU D'ÉTUDES

Dossier n°160128

Communauté de Communes des deux Rives

Département du Tarn-et-Garonne, du Gers
et du Lot-et-Garonne

Commune de Lamagistère

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.A Réglement Graphique

CF : Plan d'ensemble Trame Verte et Bleue pour les prescriptions liées aux continuitées écologiques

Plan d'ensemble

Géomètre-Expert
Modélisation 3D & BIM
Prestations par drone
Urbanisme & Paysage
Ingénierie VRD
A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN
65 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80261
82003 MONTAUBAN Cedex

Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE

Tél 05 61 82 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Echelle : 1/5000

«Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2019»

Urbactis, SARL de Géomètres-Experts au capital de 10 000 euros, inscrite à l'ordre des Géomètres-Experts sous le n° 20088200009
RCS Montauban 508 710 043, APE : 7112 A, TVA Intracommunautaire : FR415007100A3

Urbactis est dépositaire des archives des cabinets de Géomètres-Experts : Philippe FRANCOIS, Sébastien LE PAPE
Pierre JEAUDEAU, Jean-Louis DEPARET, Henry TOUZIS et André BLANCHET

Liste des éléments du patrimoine à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme

N°	LIEU-DIT	Référence cadastrale
01	LA GARLANDE	0B0120
02	LUX	0B0346 et 0350
03	BERNUYET	0B0354
04	CARMENTRANT	0B0123
05	RESSEGAYRE	0C0640
06	rue de Verdun	0B0412
07	Place du 14 juillet	0B0399
08	Allée Louis BOURGEAT	0B0639
09	4 rue Hoche	0B0457
10	23, rue de la libération	0B0460
11	7, rue Sadi Carnot	0B0545
12	19 rue de la libération	0B0425 et 0426
13	2 rue de la libération	0B0738
14	27, rue de la libération	0B0530
15	24, rue de la libération	0B0726 et 0882
16	2, rue de la république	0C0317
17	34, avenue Saint michel	0C0316
18	LES RELIGIEUSES	0C0232
19	59, avenue Saint Michel	0C0386
20	LES RELIGIEUSES	0C0498
21	70, avenue Saint Michel	0C0429
22	PEDECA	0B0090

Liste des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination

N°	Référence cadastrale	LIEU-DIT
1	0C0410	SAINT MICHEL
2	0B0346	BERNUYET
3	Public	NOUBELINS

Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Bénéficiaire	Surface
01	Extension du Cimetière	Commune	1925

Zonage

Zones Urbaines et à urbaniser mixtes
- UA : Zone urbaine de centre bourg
- UB : Zone urbaine résidentielle
- UC : Zone urbaine résidentielle moins dense
- UJ : Zone urbaine destinée aux jardins
- 1AU : Zone à urbaniser liée à de l'habitat
- 2AU : Zone à urbaniser fermée

Zone urbaine liée aux équipements
- UE : Zone urbaine destinée à des équipements

Zones urbaines et à urbaniser liées aux activités économiques
- UEr : Zone urbaine liée à la production d'énergie renouvelable
- UXa : Secteur économique lié à des activités artisanales dans un tissu urbain
- UXc : Secteur économique lié à des activités à vocation commerciale
- UXi : Secteur économique lié aux zones d'activités

Zone à urbaniser à vocation économique
- 1AUXa : Secteur à urbaniser à vocation économique lié à des activités artisanales
- 1AUXi : Secteur à urbaniser lié à des zones d'activités
- 2AUX : Zone à urbaniser fermée à vocation économique

Zones Urbaines et à urbaniser liées aux activités touristiques
- UT : Zone urbaine touristique
- 1AUT : Zone à urbaniser liée à une activité touristique
- 2AUT : Zone à urbaniser fermée liée à des activités touristiques

Zone Agricole
- A : Zone agricole
- Ae : Secteur agricole à enjeux environnementaux
- Aic: Secteur agricole correspondant à un équipement d'intérêt général
- Anc : Secteur agricole non constructible
- AX : Zone agricole liée à des activités artisanales
- AXa : Secteur agricole lié à des activités artisanales nécessitant une règle spécifique

Zone Naturelle
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur de carrière
- Ne : Secteur naturel à enjeux environnementaux
- NL : Zone naturelle de loisirs
- NT : Zone naturelle touristique
- NTa : Secteur naturel touristique de Spanels
- NTc : Secteur naturel touristique de la Garenne

Autres informations
- Espaces soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Espaces boisés classés à préserver selon l'article L113-1 du code de l'urbanisme
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de pollution du sol
- Périmètre soumis à un emplacement réservé
- Patrimoine bâti présentant un intérêt paysager à préserver selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Eléments du paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Zones Humides à préserver pour des motifs d'ordre écologique selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- Arbre remarquable à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme
- Elément du patrimoine à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme
- Sentier de randonnée à préserver selon les dispositions de l'article L.151.38 du Code de l'Urbanisme
- Boisements linéaires à préserver selon les dispositions de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Linéaire commercial protégé selon les dispositions de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Localisation de bâti en attente d'une actualisation cadastrale

Espace soumis à une servitude d'utilité publique
- Proposition de modification du périmètre délimité des abords
- Espace soumis au risque d'inondation